

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de Réunion, Séance du 04 Septembre 2023 :

Etaient présents : Mmes Anne-Sophie ANCHIER, Marie-Andrée ESTRADE, Marie-Ange LELLI, Mrs Georges ANTONY, Jean-Philippe MARRON, Franck REYNAUD, Daniel VERNOL, David RAULET, Stéphan VERON (à partir de 19h45).

Etaient absents excusés: Mmes Esther BLANCHARD (pouvoir à Georges ANTONY) et Clémence VIEU.

Assistait à la réunion : M. Geoffrey LAIGNEAU, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie ANCHIER

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 19H à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour.

Le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée de ne pas introduire la 1^{ère} question traitant du PLUi et d'attendre l'arrivée de Stéphan VERON, en charge du dossier. Proposition acceptée.

2°) Raccordement au réseau électrique demandé par Mr Samuel CARPENTIER :

Le Maire expose la nécessité de raccorder le réseau électrique afin de satisfaire la demande de Permis de Construire PC 00723023D0005 déposé par M. CARPENTIER Samuel. Le réseau Basse Tension est inexistant au droit de l'unité foncière concernée par le projet. Le coût des travaux estimé par le SDE 07 est de 2 679,58 €.

Il est proposé que ces travaux se fassent par le biais de « l'accord demandeur » prenant en charge la facture. Il est rappelé que la Commune n'aura aucun droit ni obligation sur ce réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter cette formule.

3°) Etat de situation du réseau d'eau principal et options à prendre :

Le maire fait part des difficultés rencontrées pour gérer la distribution de l'eau pendant la période du 10 au 20 août. Une consommation anormale par un usager a déstabilisé le réseau ; ce qui a entraîné la nécessité de faire livrer par deux fois 24m³ cédés par la ville d'Aubenas. Pendant cette période, nous avons relevé plusieurs points sensibles avec des fuites difficilement localisables.

Après discussion, il est décidé de réunir la Commission en charge de ce Service pour étudier et proposer une formule de tarification d'été. Dès l'automne, un travail de recherche des fuites sera engagé afin d'effectuer les réparations qui s'imposent.

1°) Elaboration du PLUi ((Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) – Débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) :

Le Maire remet aux Conseillers, un projet délibération pour le débat sur les orientations générales du PADD et donne la parole à Stéphan VERON délégué auprès de la CCBA.

Après un échange sur le document remis à la précédente réunion et, s'agissant d'une première Etape dans l'élaboration du PLUi, le Conseil adopte cette délibération qui ne nécessite aucun engagement définitif à l'unanimité.

4°) Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2024 :

Le Maire expose au Conseil la nécessité d'adopter le nouveau référentiel M57 (jusqu'à présent M14). Ce changement de nomenclature devrait apporter quelques améliorations en matière de gestion.

A la demande du Maire, M. Geoffrey LAYGNEAU, donne quelques précisions quant à sa mise en place du Budget 704-00 au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement.

5°) Organisation de l'année scolaire 2023/2024 :

Le Maire expose les enjeux de l'année scolaire 2023/2024 et donne des indications quant à son organisation. L'accompagnement dans le bus pour les enfants de moins de 6 ans sera assuré. Les responsables du RPI vont se réunir pour ajuster le bon fonctionnement des deux Communes.

6°) Prise d'acte du rapport d'activité du SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif) :

Le Maire résume les principaux points du rapport concernant un Service géré par la CCBA. Une copie sera adressée à chacun par mail.

7°) Prise d'acte du rapport d'activité du Service Public de Prévention des déchets Ménagers ;

De même qu'au point 6, le Maire résume les principaux points. Une copie sera adressée à chacun par Mail.

8°) Admission en non-valeur 732-00 annule et remplace DE-2023-034 :

A la demande du Trésor public, cette délibération annule et remplace la DE-2023-34.

Le Maire présente au Conseil l'Etat des admissions en non-valeur du budget 732-00 : Eau et Assainissement. Le total des créances est de 267,36€. Ces créances sont présentées comme irrécupérables.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les admissions en non-valeur.

9°) Questions diverses :

9°-1) La Guinguette, 2023 :

Le Marché de Pays qui s'est déroulé sur 9 semaines a connu un vrai succès pour la deuxième année consécutive. Avec le Maire, tout le Conseil félicite les Bénévoles qui ont assuré avec une régularité remarquable l'organisation et l'encadrement de ces soirées.

9°-2) La salle des fêtes :

La nouvelle vaisselle est réceptionnée. Les meubles prévus à cet effet doivent être livrés fin de mois.

9°-3) Visite de M. le Député :

Elle est prévue le 14 septembre pour une visite du city et la préparation de l'inauguration prévue pour le 6 octobre. Tout le Conseil est invité à cette rencontre. Les cartons d'invitation pour le 6 octobre seront envoyés par courrier aux Elus et Partenaires de cette réalisation.

9°-4) Ligne Tout' En Bus :

Aucune modification est prévue à l'heure actuelle pour un arrêt éventuel au Col d'Auriolles.

9°-5) Eclairage arrêt de bus :

L'éclairage à l'arrêt de bus du Col d'Auriolles direction Aubenas est défectueux. Une nouvelle demande va être faite afin de faire le nécessaire.

9°-6) Chemin Taupenas :

Le chemin de Taupenas connaît de grosses ornières. Un réaménagement est à prévoir.

9°-7) Depuis le 31 août 2023, une partie de la commune passe dans l'Espace Naturel Sensible (ENS), côté Pramailhet.

La séance est levée à 21h.

La Secrétaire de séance,
Anne-Sophie ANCHIER



Le Maire,
Georges ANTONY

